



Accusé de réception en préfecture
095-200049310-20190213-2019-08-DE
Date de télétransmission : 05/03/2019
Date de réception préfecture : 05/03/2019

Département du VAL D'OISE
Arrondissement de SARCELLES

COMITÉ SYNDICAL DU MERCREDI 13 FÉVRIER 2019

DÉLIBÉRATION N° 2019-08

ASSAINISSEMENT

8 – Répartition de l'aide AQUEX par commune participante

L'an deux mille dix-neuf, le treize février à neuf heures,

Le Comité du Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées du Croult et du Petit Rosne, légalement convoqué le 7 février 2019, s'est réuni Rue de l'Eau et des Enfants, à BONNEUIL-EN-FRANCE, dans la salle de conférence, sous la Présidence de Guy MESSAGER, Président et Maire honoraire de la Commune de LOUVRES

Date de la convocation : le 7 février 2019

Nombre de délégués en exercice : 70

Président de séance : Guy MESSAGER - Président du Syndicat

Liste des Vice-Président(e)s du SIAH : Didier GUEVEL, Vice-Président - Christine PASSENAUD, Vice-Présidente - Maurice MAQUIN, Vice-Président - Antoine ESPIASSE, Vice-Président - Alain BOURGEOIS, Vice-Président - Gérard SAINTE BEUVE, Vice-Président - Anita MANDIGOU, Vice-Présidente - Marie-Claude CALAS, Vice-Présidente - Gilles MENAT, Vice-Président - Jean-Luc HERKAT, Vice-Président

Secrétaire de séance : Richard ZADROS - Délégué titulaire de la Commune de SAINT-WITZ

Présents : 42

CARPF :

Jean-Luc HERKAT (Commune de BONNEUIL-EN-FRANCE), Marie-Claude CALAS (Commune de BOUQUEVAL), Marcel BOYER (Commune d'ÉCOUEN), Ingrid DE WAZIÈRES (Commune d'ÉPIAIS-LÈS-LOUVRES), Roland PY (Commune de FONTENAY-EN-PARISIS), Isabelle MEKEDICHE (Commune de GARGES-LÈS-GONESSE), Christian CAURO et Sympson NDALA (Commune de GONESSE), Anita MANDIGOU et Claudine FLESSATI (Commune de GOUSSAINVILLE), Didier GUEVEL et Marcel HINIEU (Commune de LE PLESSIS-GASSOT), Chantal TESSON-HINET et Gérard SAINTE BEUVE (Commune de LE THILLAY), Guy MESSAGER et Claude VERGET (Commune de LOUVRES), Alain SORTAIS et Brigitte CARDOT (Commune de PUISEUX-EN-FRANCE), Bernard VERMEULEN (Commune de ROISSY-EN-FRANCE), Richard ZADROS et David DUPUTEL (Commune de SAINT-WITZ), Bruno REGAERT (Commune de VAUD'HERLAND) Alain GOLETTA (Commune de VÉMARS), Christine PASSENAUD et Cathy CAUCHIE (Commune de VILLERON), Maurice MAQUIN et Maurice BONNARD (Commune de VILLIERS-LE-BEL)

C3PF :

Jean-Claude LAINÉ et Gilles MENAT (Commune de BAILLET-EN-FRANCE), Jean-Claude BARRUET et Stéphane BECQUET (Commune de MAREIL-EN-FRANCE)

CAPV :

Claude ROUYER (Commune d'ATTAINVILLE), Gilles BELLOIN et Joëlle POTIER (Commune de BOUFFÉMONT), Paul-Édouard BOUQUIN (Commune de DOMONT), Alain BOURGEOIS et Jean-Robert POLLET (Commune d'ÉZANVILLE), Jean-Pierre LECHAPTOIS et Sylvain MAURAY (Commune de MOISSELLES), Jean-Pierre DAUX et Christian ISARD (Commune de MONTMORENCY), Roger GAGNE (Commune de SAINT-BRICE-SOUS-FORÉT)

Formant la majorité des membres en exercice.

Absent et représenté : 1

CARPF :

Francis COLOMIES (Commune de LE MESNIL-AUBRY) a donné pouvoir à Gérard SAINTE-BEUVE (Commune de LE THILLAY)

Présents sans droit de vote : 5

CARPF :

Patrice GEBAUER (Commune de LE THILLAY)
Jean-Paul LEFEBVRE (Commune de PUISEUX-EN-FRANCE)
Marie-Hélène DAUPTAIN (Commune de SAINT-WITZ)

C3PF :

Lionel LEGRAND (Commune de MAREIL-EN-FRANCE)

CAPV :

Louis LE PIERRE (Commune d'ÉZANVILLE)

ASSAINISSEMENT

8 – Répartition de l'aide AQUEX par commune participante

EXPOSÉ DES MOTIFS

Suite à l'examen des dossiers déposés, l'Agence de l'Eau Seine Normandie a attribué une aide à la qualité d'exploitation des réseaux d'assainissement (AQUEX) pour l'année de fonctionnement 2015 qui s'élève à 32 982 €.

Il est rappelé que dans le cadre de son X^{ème} programme, l'Agence de l'Eau a acté que cette aide serait supprimée à partir de 2016 et que, sur la période de 2013 à 2015, celle-ci serait dégressive (pour rappel, pour l'exercice 2014, le montant de cette aide a été de 112 123 euros). Il s'agit donc de la dernière aide allouée par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie au titre de l'AQUEX.

Le montant alloué à chaque commune est fonction du nombre de points attribué par l'Agence de l'Eau au vu des éléments justificatifs fournis pour chacun des 20 critères qu'elle a définis dans la grille d'évaluation.

En application de la règle usitée (qui est, pour rappel, 30 % du montant de l'aide obtenue attribués au SIAH et les 70% restant reviennent à chacune des communes participantes), la répartition de l'aide AQUEX pour l'année de fonctionnement 2015 est la suivante :

COMMUNE	Montant de l'aide 2015	Répartition part communale (70 %)	Répartition part SIAH (30 %)
CAVAM	80 €	56 €	24 €
ARNOUVILLE	1 617 €	1 132 €	485 €
ATTAINVILLE	277 €	194 €	83 €
BAILLET EN FRANCE	506 €	354 €	152 €
BONNEUIL EN FRANCE	Pas de dossier déposé		
BOUFFEMONT	1 222 €	856 €	367 €
BOUQUEVAL	66 €	46 €	20 €
CHENNEVIERES LES LOUVRES	Pas de dossier déposé		
DOMONT	1 426 €	998 €	428 €
ECOUEEN	Pas de point attribué		
EPIAIS LES LOUVRES	20 €	14 €	6 €
EZANVILLE	1 933 €	1 353 €	580 €
FONTENAY EN PARISIS	324 €	227 €	97 €
GARGES LES GONESSE	4 950 €	3 465 €	1 485 €
GONESSE	6 574 €	4 602 €	1 972 €
GOUSSAINVILLE	Pas de dossier déposé		
LOUVRES	1 293 €	905 €	388 €
MAREIL EN FRANCE	109 €	76 €	33 €
LE MESNIL AUBRY	81 €	57 €	24 €
MOISSELLES	252 €	177 €	76 €
MONTSOULT	79,13 €	55 €	24 €
PISCOP	656 €	459 €	197 €
LE PLESSIS - GASSOT	156 €	109 €	47 €
PUISEUX EN FRANCE	10 €	7 €	3 €
ROISSY EN FRANCE	388 €	272 €	116 €
SAINTE BRICE SOUS FORET	2 238 €	1 567 €	671 €
SAINTE WITZ	3 206 €	2 244 €	962 €
SARCELLES	664 €	465 €	199 €
LE THILLAY	481 €	337 €	144 €
VAUD'HERLAND	939 €	657 €	282 €
VEMARS	Pas de dossier déposé		
VILLAINES SOUS BOIS	216 €	151 €	65 €
VILLERON	128 €	89 €	38 €
VILLIERS LE BEL	115 €	81 €	35 €

ASSAINISSEMENT

8 – Répartition de l'aide AQUEX par commune participante

CECI EXPOSÉ

Le Comité Syndical,

Après avoir entendu le rapport de Gérard SAINTE BEUVE,

Vu le code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le X^{ème} Programme de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie,

Considérant que l'aide publique à la Qualité d'Exploitation (AQUEX), est accordée aux maîtres d'ouvrages qui font un effort particulier sur la qualité d'exploitation du système d'assainissement (réseau et station de dépollution) en les encourageant à entrer dans une démarche continue de progrès,

Considérant que l'Agence de l'Eau a accordé une aide AQUEX d'un montant de 32 982 € pour la qualité d'exploitation des réseaux au SIAH pour l'année 2015,

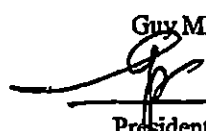
Considérant qu'il est nécessaire de répartir l'aide AQUEX 2015 accordée par l'Agence de l'Eau Seine Normandie entre le SIAH Croult et Petit Rosne et les communes participantes,


LE COMITÉ SYNDICAL DÉLIBÈRE ET, À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES :

1- Approuve le Président à répartir l'aide AQUEX pour l'année de fonctionnement 2015 d'un montant de 32 982 € accordée par l'Agence de l'Eau Seine Normandie entre le SIAH Croult et Petit Rosne et les communes participantes, conformément au tableau ci-joint.

2- Et autorise le Président à signer tous les actes relatifs à cette aide AQUEX!

BONNEUIL-EN-FRANCE, le 13 février 2019

Guy MESSIER

Président du Comité Syndical
Maire honoraire de LOUVRES.



Le Président du SIAH certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, transmise au contrôle de légalité le : 05.03.19

Affichée le : 09.03.19

Retirée le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CERGY-PONTOISE dans un délai de deux mois à compter de sa publication.